

DÉPARTEMENT  
INDRE & LOIRE



Commune de moins  
de 3 500 habitants

ARRONDISSEMENT  
CHINON

## REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAZIÈRES DE TOURAINE **Séance du Vendredi 26 octobre 2018**

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 14  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 14

Le vingt-six octobre, deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué le dix-neuf octobre deux mille dix-huit, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil du bâtiment de la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire.

**Etaient présents :** M. Mes, FRESNEAU Jean-Luc, POULLEAU Catherine, COUINEAU Jean-Claude, ROYER Aurélie, DOUTRE Enrique, ALBERT Sonia, ROUSSEAU Evelyne, LOHIER Jean-Claude, BIET Evelyne, CAMUS Chantal et FERNANDES Sylvain, Conseillers Municipaux, formant la majorité des Membres en exercice.

**Etaient absents excusés :**

Madame LUCAS Anne ayant donné pouvoir à FRESNEAU Jean-Luc  
Madame FATTOUH Samy, ayant donné pouvoir à ELOY Thierry

**Etait absente :**

Madame BOUCHER Aurélie

**Secrétaire de séance :** Madame CAMUS Chantal a été nommée

**Compte-rendu de la séance du 28 septembre 2018 :**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2018 a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter.

Après que toutes les explications aient été données,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 26 octobre 2018, par un vote à main levée, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DECISION**

-**d'accepter** le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2018 tel qu'il est transcrit,

-**de signer** le présent registre par les Membres présents à cette séance.

**DELIBERATION N° 03715018066**

La démission de Mr Sébastien BITAUDEAU a créé une vacance qui est comblée avec l'élection de Mme Evelyne BIET qui vient compléter l'effectif du conseil municipal

**01-Commissions municipales :**

**EXPOSE :**

Suite à l'élection de Mme Evelyne BIET, le Conseil Municipal doit procéder, par vote (art. L 2121-21 du CGCT). Mais le conseil municipal doit décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et à la désignation de Mme Evelyne BIET comme nouveau membre des commissions municipales proposées ci-dessous :

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette

première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

### **DECISION :**

**Désigne** les membres des commissions municipales ci-dessous

COMMISSION	DES BATIMENTS		
Vice-Président	FRESNEAU Jean-Luc	Membre	LUCAS Anne
Membre	LOHIER Jean-Claude	Membre	BOUCHER Aurélie
Membre	BIET Evelyne	Membre	POULLEAU Catherine
Membre	FERNANDES Sylvain		

COMMISSION	VOIRIE et URBANISME		
Vice-Président	COUINEAU Jean -Claude	Membre	FINOCIETY Sonia
Membre	ROUSSEAU Evelyne	Membre	BIET Evelyne
Membre	LOHIER Jean-Claude	Membre	FRESNEAU Jean-Luc
Membre	FERNANDES Sylvain		

COMMISSION	DES FINANCES		
Vice-Président	BIET Evelyne	Membre	BOUCHER Aurélie
Membre	FRESNEAU Jean-Luc	Membre	POULLEAU Catherine
Membre	COUINEAU Jean -Claude	Membre	ROUSSEAU Evelyne
Membre	DOUTRE Enrique	Membre	FATTOUH Samy
Membre	CAMUS Chantal		

COMMISSION	VIE ASSOCIATIVE – SPORT – CULTURE – ECOLES –		
		Membre	DOUTRE Enrique
Vice-Président	ROYER Aurélie	Membre	COUINEAU Jean -Claude
Membre	ROUSSEAU Evelyne	Membre	BIET Evelyne
Membre	FINOCIETY Sonia	Membre	CAMUS Chantal
Membre	BOUCHER Aurélie	Membre	FATTOUH Samy

### **DELIBERATION N° 03715018067**

#### **02- Commission municipale d'appel d'offres :**

##### **EXPOSE :**

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics,

Vu les dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales

Considérant que, à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la commission d'appel d'offres a un caractère permanent et est présidée par le maire, président de droit,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin secret, de trois membres titulaires ainsi que de trois suppléants.

Liste proposée

La liste 1 présente :

MM. et M<sup>mes</sup> FRESNEAU Jean-Luc, POULLEAU Catherine et BIET Evelyne, membres titulaires,

MM. et M<sup>mes</sup> COUINEAU Jean-Claude, DOUTRE Enrique, BOUCHER Aurélie, suppléants.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5

	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient <sup>t</sup>	Reste <sup>s</sup>	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste 1	14	3	0	0	3

### **DECISION**

Sont ainsi déclarés élus :

MM. et M<sup>mes</sup>, FRESNEAU Jean-Luc, BIET Evelyne, POULLEAU Catherine membres titulaires,

MM. et M<sup>mes</sup>, COUINEAU Jean-Claude, DOUTRE Enrique, BOUCHER Aurélie suppléants,

pour constituer, avec M. le Maire, président de droit, ou son représentant, la commission d'appel d'offres.

### **DELIBERATION N° 03715018068**

#### **03-Commission municipale des impôts:**

##### **EXPOSE :**

Suite à l'élection de Mme Evelyne BIET, le Conseil Municipal doit procéder, par vote (art. L 2121-21 du CGCT). Mais le conseil municipal doit décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et à la désignation de Mme Evelyne BIET comme nouveau membre de la commission municipale des impôts, proposée ci-dessous

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

##### **DECISION :**

COMMISSION	DES IMPÔTS		
Vice-Président	FRESNEAU Jean-Luc	Membre	DOUTRE Enrique
Membre	COUINEAU Jean -Claude	Membre	FINOCIETY Sonia
Membre	BIET Evelyne	Membre	FERNANDES Sylvain

Désigne les membres de la commission municipale des impôts ci-dessus

### **DELIBERATION N° 03715018069**

#### **04 - Finances- Budget communal : Décision modificative n°4 :**

##### **EXPOSE :**

Monsieur le Maire expose qu'une décision modificative, du budget 2018 est nécessaire afin d'adapter les écritures comptables à la vie communale et il propose de procéder à des modifications budgétaires comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Investissement</b>				
D-2158-201803 : aménagement terrain logement intermédiaire	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-201802 : remise en conformité cuisine salle des fêtes	0,00 €	1300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 21 : immobilisations corporelles	1 300,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total Investissement</b>		0,00 €		0,00 €
<b>Total Général</b>		0,00 €		0,00 €

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

##### **DECISION :**

Décider de procéder aux virements tels qu'ils sont proposés ci-dessus,

Donner pouvoir au Maire de mettre en place la présente

### **DELIBERATION N° 03715018070**

## **05- Finance- Opération d'investissement : Bistrot de pays- Désignation des entreprises retenues pour le marché de travaux :**

### **EXPOSE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le résultat proposé par le maître d'œuvre après avis de la commission consultative qui s'est réunie, en mairie, le mardi 16 octobre 2018 à 14 heures et suite à la remise du rapport d'analyse des offres, du cabinet d'architecte FORALL Studio, maître d'Œuvre de cette opération.

Corps d'état	Entreprise retenue après analyse (montant de base vérifié)	
LOT 01 - Démolition - Maçonnerie – Étanchéité - Ravalement	HORY-CHAUVELIN	<b>127 891,26 € HT</b>
LOT 02 - VRD - Aménagements extérieurs	Déclaré infructueux	<b>Remis en publication</b>
LOT 03 - Charpente - Couverture	A négociier	
LOT 04 - Menuiseries extérieures	A négociier	
LOT 05 – Plâtrerie - Faux plafond	A négociier	
LOT 06 – Carrelage	A négociier	
LOT 07 –Menuiseries intérieures	A négociier	
LOT 08 - Peinture	A négociier	
LOT 09 - Chauffage - Ventilation - Plomberie	A négociier	
LOT 10 - Électricité	Déclaré infructueux	<b>Remis en publication</b>
<b>Montant Global € HT :</b>		<b>127 891,26 € HT</b>
<b>Montant Global € TTC :</b>		<b>153 469,51 € HT</b>

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

### **DECISION :**

- **Décide** d'accepter le devis de l'entreprise précitée et de négocier avec les entreprises des autres lots.

- **D'autoriser** le Maire à signer le devis et les pièces s'y rapportant.

### **DELIBERATION N° 03715018071**

## **06 - Finances-Tarifs et Règlement des locations des salles communales :**

### **EXPOSE :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de revoir les tarifs des locations de salles communales applicables aux associations suite à la réunion entre élus du samedi 20 octobre 2018 :

Suite aux investissements d'une cuisine équipée, Il propose de tenir compte de la consommation des fluides et de l'amortissement des équipements pour ajuster le prix de la location des salles.

Il propose :

- Qu'un forfait de 60 Euros soit appliqué aux associations qui réserveraient les salles dans une utilisation lucrative : (lotos, belotes et repas payants).

Nature	Montants applicables
<b>1°) Location de salles</b>	
<b>Pour les associations communales (lotos, belotes et repas payants)</b>	<b>60 €</b>

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DECISION :**

**Décide** de valider les tarifs tels qu'ils sont présentés

**Charge** Monsieur le maire de la mise en application de ces tarifs à compter du 01 novembre 2018.

**DELIBERATION N° 03715018072**

**07- Finances- Repas du 11 novembre 2018-tarifs :**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de la cérémonie du 11 novembre, un banquet, ouvert à tous, est organisé par la municipalité, dans la salle des fêtes. Il rappelle que le montant des prestations de l'année précédente avait été fixé à 23 euros par repas et par personne. Il propose que le montant des prestations soit maintenu à 23 euros par repas et par personne.

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DECISION :**

**Décide** de fixer le montant du repas à 23 euros par personne.

**Donne** pouvoir à Monsieur le Maire, de mettre en place cette décision

**DELIBERATION N° 03715018073**

**08- Marchés Publics : Adhésion au groupement de commandes initié par les syndicats d'énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique :**

**EXPOSE :**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que

**Vu** le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

**Vu** le code des marchés publics,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de Mazières de Touraine a des besoins en matière :

- Fourniture et acheminement de gaz naturel, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- Fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire), Energie Eure-et-Loir (Syndicat Départemental d'Énergies d'Eure-et-Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Mazières de Touraine, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DECISION :**

- **Décide** de l'adhésion de la commune de Mazières de Touraine au groupement de commandes précité pour :
  - Fourniture et acheminement de gaz naturel, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
  - Fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- **Approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Madame/Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- **Prend acte** que le syndicat d'énergies de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- **Autorise** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Mazières de Touraine et ce sans distinction de procédures,
- **Autorise** Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- **Autorise** le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- **S'engage** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- **Habilite** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Mazières de Touraine.

**09-Informations diverses :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- De l'organisation de la journée de commémoration du 11 novembre 2018 présentée par Aurélie ROYER
- En donnant la parole à Monsieur COUINEAU Jean-Claude qui fait un point :
  - sur les points de regroupement des ordures ménagères à compter du 01 janvier 2019
  - sur la commission de voirie du samedi 20 octobre 2018 qui s'est déplacé, sur le parking de l'église pour proposer une solution durable au propriétaire riverain du mur mitoyen.
- En donnant la parole à Madame Camus qu'il l'interroge sur la taxe d'habitation des communes voisines
- En rappelant l'invitation à un verre de l'amitié de Mr COURTOIS Bernard, employé des services techniques pour son départ à la retraite, le mardi 30 octobre à 19h 30 dans la salle des fêtes

Le prochain conseil municipal aura lieu le **vendredi 30 novembre 2018** à 20 heures 00 minute.

**L'ordre du jour étant clos et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 00.**

**Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2018 :**

**Délibération n° :03715018066** : Commissions municipales

**Délibération n° :03715018067** : Commission municipale d'appel d'offres

**Délibération n° :03715018068** : Commission municipale des impôts

**Délibération n° :03715018069** : Finances- Budget communal : Décision modificative n°4

**Délibération n° :03715018070** : Finance- Opération d'investissement : Bistrot de pays- Désignation des entreprises retenues pour le marché de travaux

**Délibération n° :03715018071** : Finances-Tarifs et Règlement des locations des salles communales

**Délibération n° :03715018072** : Finances- Repas du 11 novembre 2018-tarifs

**Délibération n° :03715018073** : Marchés Publics : Adhésion au groupement de commandes initié par les syndicats d'énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

***Ont signé les Membres présents :***

Nom	Prénom	Qualité	Signature
FRESNEAU	Jean-Luc	Adjoint	
POULLEAU	Catherine	Adjoint	
LOHIER	Jean-Claude	Conseiller	
COUINEAU	Jean Claude	Conseiller délégué	
ROUSSEAU	Evelyne	Conseiller	
FATTOUH	Samy	Conseiller	Était absent excusé
LUCAS	Anne	Conseiller	Était absente excusée
ALBERT	Sonia	Conseiller	
DOUTRE	Enrique	Conseiller	
ROYER	Aurélie	Conseiller délégué	
BOUCHER	Aurélie	Conseiller	Était absente
BIET	Evelyne	Conseiller	
CAMUS	Chantal	Conseiller	
FERNANDES	Sylvain	Conseiller	

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Le Maire, *Thierry ELOY*